NOTE D'INFORMATION

UPLINE OBLIG PLUS

Nature juridique FCP

Société de gestion

UPLINE CAPITAL MANAGEMENT

VISA DE L' AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP16037 en date du 18/03/2016.

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion UPLINE CAPITAL MANAGEMENT sise à 37 BD ABDELLATIF BEN KADDOUR représentée par Youssef CHARAFE-EDDINE en sa qualité de DIRECTEUR GENERAL, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

WINEF CHARAFEEDDINE

JPLINE CAPITAL MANAGEMEN 37, Bd. Abdellatif Benkaddour CASABLANCA
Tél: 022.95.49.60/022.95.49.61

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

Dénomination sociale

: UPLINE OBLIG PLUS

- Nature juridique

: FCP

- Code Maroclear

: MA0000037376

- Date et référence de l'agrément

: 04/12/2015, GP15073

- Date de création

: 02/05/2012

Siège social

: 37 BD ABDELLATIF BEN KADDOUR

- Durée de vie

: 99 ans

Exercice social

: 01/01 au 31/12

Apport initial

: 1,000,000 de Dirhams

- Valeur liquidative d'origine

: 1,000 Dirhams

- Etablissement de gestion

: UPLINE CAPITAL MANAGEMENT sise à 37 BD

ABDELLATIF BEN KADDOUR représentée par Youssef CHARAFE-EDDINE

- Etablissement dépositaire

: Banque Centrale Populaire sise à 101, Boulevard

Mohamed Zerktouni, Casablanca

Commercialisateur

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
	Mohammed Majid BENJELLOUN	0522 99 71 71

Commissaire aux comptes

: Deloitte Audit

représentée

par A

Ahmed

BENABDELKHALEK

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

Classification

: Obligations OMLT

Sensibilité min

: 1.2 (exclu)

Sensibilité max

: 5.2 (inclus)

Indice de référence

: 50%MBI CT +50% MBI MLT

- Objectifs de gestion

: L'objectif du FCP est de procurer aux porteurs de parts une

rentabilité similaire à celle du marché obligataire à moyen et long terme.

Stratégie d'investissement :

Le fonds est un OPCVM "Obligations moyen et long terme". Dans cette optique, le FCP investira son actif à hauteur de 90% au moins, hors titres d'OPCVM "Obligations moyen et long terme", créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidité, en titres de créances émis par l'Etat Marocain et en titres de créances jouissant de la garantie de l'Etat Marocain.

Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif à l'investissement dans des titres de créances émis par des émetteurs privés ou en actions des sociétés cotées à la Bourse des Valeurs de Casablanca tout en respectant la règlementation en vigueur.

- Durée de placement recommandée : 5 ans
- Souscripteurs concernés : Institutionnels/ personnes morales résidentes et non résidentes.

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM: 31/08/2012
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré suivant.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : La valeur liquidative est affichée quotidiennement dans les locaux d'Upline Capital Management et publiée hebdomadairement dans la presse économique conformément à l'article 88 du DPL 1-93-213.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues, auprès d'Upline Capital Management, tous les jours à 10 heures au plus tard et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net du FCP par le nombre de parts, respectivement majoré ou diminué d'une commission de souscription ou de rachat.
- Affectation des résultats : Capitalisation entière. Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des coupons courus.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - Au maximum 3% HT des montants souscrits.
 - · Commission de rachat maximale :
 - Au maximum 3% des montants rachetés.
 - Cas d'exonération :
 - O Ils concernent les opérations de rachat/souscription devant être effectuées simultanément sur la base d'une même valeur liquidative et pour un volume de transaction de solde nul. En sus des commissions de souscription et de rachat précitées, tout détenteur de parts du FCP, doit s'informer auprès de son teneur de comptes, des frais et commissions relatifs à la tenue de compte.

Frais de gestion :

2% HT au maximum. L'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction faite des parts et actions d'autres OPCVM gérés par Upline Capital Management et détenus en portefeuille. Ces frais sont provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et payés trimestriellement.

0

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
1- Commissaire aux comptes	10 000,00 DHS HT
2- Publication	20 000,00 DHS
3- CDVM	0,025% HT
4- Dépositaire	0,025% HT
5- Maroclear (Commission annuelle de gestion du compte émission)	4 000,00 DHS
6- Maroclear (droits d'admission - commission trimestrielle)	0,0075% si actif net inférieur à 100 millions MAD; 0,0025% si actif net compris entre 100 et 500 millions MAD; 0,0006% si actif net compris entre 500 millions et 1 milliard MAD; 0,0001% si actif net supérieur à 1 milliard MAD.
Prestation de la société de gestion	Frais de Gestion - 1-2-3-4-5-6